



DEMI-PENSION ET GARDERIE 2023 - 2024  
MATERNELLE

Après le 8 septembre 2023, l'école n'acceptera plus les changements de jours de  
demi-pension et de garderie

Mon enfant, Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

reste à la demi-pension les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

reste à la garderie de 16H25-17H45 les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Votre enfant ne doit pas être inscrit le même jour à la garderie et à une activité  
périscolaire au sein de l'école

\* mettre une croix dans la ou les cases de votre choix

Le choix des jours est valable pour l'année entière.

Néanmoins, si des modifications étaient indispensables, merci d'en informer par mail la direction :

- au plus tard le **15 décembre 2023** pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (8 janvier au 5 avril),
- au plus tard le **29 mars 2024** pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (22 avril au 5 juillet).

L'école maternelle ferme ses portes à 17h55 précises.

Trois retards dans le mois entraîneront l'exclusion de votre enfant de la garderie pour le mois suivant.

Fait le : .....

Signature :